

Plus de 7000 Genevois veulent abolir la taxe professionnelle

Dépôt d'initiative

Lancée par les jeunes PLR, PDC, UDC et Vert'libéraux, l'initiative prônant la suppression de la taxe a été déposée.

L'initiative populaire cantonale pour l'abolition de la taxe professionnelle communale a été déposée jeudi matin au Service des votations et élections. Elle sera vraisemblablement soumise à la population - peut-être en février 2022 - car le nombre minimum de 5398 signatures pour la faire aboutir a été très largement dépassé. Ce sont en effet 7364 paraphes que le comité d'initiative a confiés au service cantonal.

Darius Azarpey, le président PLR de ce comité, se montre logiquement très satisfait du résultat «de quatre mois de mobilisation intense». «Le comité est composé presque exclusivement de jeunes, qui ont fait preuve de beaucoup d'agilité et de réactivité, explique-t-il. Œuvrer dans le même but a été une expérience très enrichissante. Et elle le sera également pour la suite dans la perspective d'une large alliance de la droite, qui semble si difficile à conclure à Genève.»

L'appui de la CCIG

Également présent lors du dépôt, Vincent Subilia, député PLR et directeur général de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG), est tout aussi enthousiaste: «C'est une belle victoire d'étape pour l'économie genevoise, plus de 7700 signatures, c'est un appui solide.» La CCIG a donné son plein soutien au comité d'initiative. Son directeur estime que «cette taxe constitue un frein pour l'attractivité de Genève. En l'abolissant, on créerait de la valeur économique, laquelle produirait in fine de l'emploi.»

L'initiative, lancée en avril de cette année, s'attaque à une source de revenus importante pour de nombreuses communes. La taxe professionnelle rapporte globalement 200 millions de francs par an (treize communes la dégrèvent totalement), dont 120 millions pour la seule Ville de Genève, soit un peu moins de 10% des rentrées financières de cette Commune. L'initiative prévoit du reste une abolition à partir de 2027 seulement, «afin de laisser le temps à des alternatives d'émerger».

En revanche, sur le fond, le comité d'initiative et ses soutiens jugent cette taxe complètement dépassée. Unique en Suisse, créée à l'origine par Napoléon, elle est calculée en fonction du nombre d'employés de l'entreprise, des loyers professionnels payés et du chiffre d'affaires, mais ne relève en rien du bénéfice. Verdict de Vincent Subilia: «Cette taxe est totalement injuste, car elle ne tient pas compte de la situation financière réelle de l'entreprise.» Eric Budry